

## AVIS AUX MEMBRES

No. 2019 – 096

Le 16 septembre 2019

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL Genworth MI Canada Inc. (MIC) Dividende Spécial en espèces

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que le conseil d'administration de Genworth MI Canada Inc. (« Genworth » ou la « société ») a approuvé le 12 septembre 2019 un dividende en espèces extraordinaire de 1.45 \$ CA par action ordinaire. Le dividende en espèces extraordinaire sera versé le 11 octobre 2019 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres du 26 septembre 2019. La date ex-dividende est le 25 septembre 2019.

La Bourse et la CDCC tiendront compte du dividende spécial en ajustant les prix de levée des options Genworth MI Canada Inc. (MIC) d'un montant équivalent au dividende spécial, soit 1.45 \$ CA.

#### **Dividende spécial – Détails du rajustement:**

- **DATE EX-DISTRIBUTION :**                    **25 septembre 2019**
- **DATE D'ENREGISTREMENT :**            **26 septembre 2019**
- **DATE DE PAIEMENT :**                    **11 octobre 2019**

#### **CDCC - Détails du rajustement:**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Genworth MI Canada Inc. (MIC) seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**        **25 septembre 2019**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :**                **Inchangé**

- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** Inchangé
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions de MIC
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 50 000 contrats
- **CUSIP :** Inchangé
- **PRIX DE LEVÉE:** Un rajustement de 1.45\$ CA sera fait pour toutes les séries existantes.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être ré-enregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 25 septembre 2019, les prix de levée pour les séries de MIC seront ajustés tel qu'indiqué ci-dessous:

<b>Genworth MI Canada Inc.</b>		
<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée après le dividende spécial</b>
MIC	27,60 \$	26,15 \$
MIC	29,60 \$	28,15 \$
MIC	31,60 \$	30,15 \$
MIC	33,60 \$	32,15 \$
MIC	35,60 \$	34,15 \$
MIC	37,60 \$	36,15 \$
MIC	38,00 \$	36,55 \$
MIC	39,60 \$	38,15 \$
MIC	40,00 \$	38,55 \$
MIC	41,60 \$	40,15 \$
MIC	42,00 \$	40,55 \$
MIC	43,60 \$	42,15 \$
MIC	44,00 \$	42,55 \$
MIC	45,60 \$	44,15 \$
MIC	46,00 \$	44,55 \$

Genworth MI Canada Inc.		
Symbole	Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée après le dividende spécial
MIC	47,60 \$	46,15 \$
MIC	48,00 \$	46,55 \$
MIC	49,60 \$	48,15 \$
MIC	50,00 \$	48,55 \$
MIC	52,00 \$	50,55 \$
MIC	54,00 \$	52,55 \$
MIC	56,00 \$	54,55 \$

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Jay Rajarathinam  
Président et chef de la compensation  
CDCC